

## Suivi trimestriel des délais de paiement des feuilles de soins électroniques (FSE) en tiers payant

### 4<sup>e</sup> trimestre 2016

En application de l'article 83 de la loi de modernisation de notre système de santé<sup>1</sup>, le présent document détaille les délais de paiement – délai moyen et délai du ge décile<sup>2</sup> - par l'Enim, des feuilles de soins électroniques sécurisées (FSE) élaborées en tiers payant par les professionnels de santé (PS). Ces délais sont exprimés en jours calendaires<sup>3</sup>.

Ce document détaille les délais de paiement :

- toutes catégories de professionnels de santé (PS) confondues, avec un rappel des chiffres des trimestres précédents,
- par catégorie de PS.

---

1. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, publiée au Journal officiel du 27 janvier 2016,

2. Délai du ge décile : 90 % des FSE ont été payées au professionnel de santé dans un délai inférieur ou égal à la valeur indiquée,

3. Jours calendaires : ce sont tous les jours du calendrier de l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés,

Données Enim

1/ Toutes catégories de professionnels de santé (PS) confondues

	1er trimestre 2016	
Délai de paiement FSE en tiers payant	Délai moyen	Délai 9e décile
Toutes catégories de PS confondues	3,24	4
	2e trimestre 2016	
Délai de paiement FSE en tiers payant	Délai moyen	Délai 9e décile
Toutes catégories de PS confondues	3,65	5
	3e trimestre 2016	
Délai de paiement FSE en tiers payant	Délai moyen	Délai 9e décile
Toutes catégories de PS confondues	3,98	6
	4e trimestre 2016	
Délai de paiement FSE en tiers payant	Délai moyen	Délai 9e décile
Toutes catégories de PS confondues	4,06	7

2/ Par catégorie de professionnels de santé

4e trimestre	Délai moyen	Délai 9e décile
Médecin	3,05	4
Chirurgien-dentiste	3,06	5
Sage-femme	3,36	5
Pharmacien	3,90	6
Infirmier	3,59	5
Masseur kinésithérapeute	3,63	5
Orthophoniste	3,16	4
Orthoptiste	3,41	4
Pédicure-podologue	3,11	4
Laboratoire d'analyses médicales	6,13	16
Fournisseur de biens médicaux	5,80	14
Centre de santé	4,13	7